

Poursuivre son activité en e-commerce

Le commerce "physique" étant désormais fourni à de fortes restrictions, le Gouvernement a recensé des *offres préférentielles* permettant aux commerçants et artisans de poursuivre leur activité.



Développer un site marchand



Solutions de paiement



Solutions de logistiques et de livraison



Places de marché permettant aux clients de chercher un commerçant local



Communication et sortie de crise

RETROUVEZ LE RECENSEMENT DES OFFRES PAR LE GOUVERNEMENT EN CLIQUANT ICI

